

L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 46

Nombre de conseillers votants : 49

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER

Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

Rapporteur : Xavier DUPONT, Président

Compte-tenu du renouvellement des Conseillers Communautaires, il est nécessaire d'élire une déléguée Elue au sein du Comité National d'Action Sociale

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures

Madame Sylvie POINTREAU se présente.

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE le représentant élu au CNAS : Madame Sylvie POINTREAU

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 23/07/2020
Publié ou notifié le : 23/07/2020

Le Président,
Xavier DUPONT



L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 46

Nombre de conseillers votants : 49

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marçilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN
Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

D2020_124 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA MISSION LOCALE DE TOURAINE

Rapporteur : Xavier DUPONT, Président

Compte-tenu du renouvellement des Conseillers Communautaires, il est nécessaire d'élire un délégué au sein de la Mission Locale de Touraine.

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures

Madame Stéphanie RIOCREUX se présente.

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE le représentant élu à la Mission Locale de Touraine : Madame Stéphanie RIOCREUX

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

Le Président,

Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 23/07/2020
Publié ou notifié le : 23/07/2020

Le Président,
Xavier DUPONT



L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 46

Nombre de conseillers votants : 49

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marçilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER

Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

Rapporteur : Xavier DUPONT, Président

Compte-tenu du renouvellement des Conseillers Communautaires, il est nécessaire d'élire un délégué au sein de la Mission Locale du Chinonais.

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures

Madame Stéphanie RIOCREUX se présente.

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE le représentant élu à la Mission Locale du Chinonais : Madame Stéphanie RIOCREUX

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

Le Président,

Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la

transmission en Préfecture le : 13/07/2020

Publié ou notifié le : 13/07/2020

Le Président,

Xavier DUPONT



L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 46

Nombre de conseillers votants : 49

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Homes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER

Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

Rapporteur : Stéphanie RIOCREUX, 1^{ère} Vice-président en charge des services à la population

Compte-tenu du renouvellement des Conseillers Communautaires, et dans le cadre de la gestion du Relais SEPIA à Savigné sur Lathan, il est nécessaire de désigner des membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire pour participer au suivi du relais SEPIA.

⇒ Comité de suivi : 3 à 5 membres pour les sujets liés au relais (environ 3 réunions par an),

⇒ Conseil de résidents : 1 membre (environ 3 à 4 réunions par an).

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures

Mesdames MELO et RIOCREUX, Messieurs BRUN et ELOY se présentent comme membres du Comité de suivi

Madame RIOCREUX se présente comme membre du Conseil de résidents

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE les membres du Comité de suivi du Relais SEPIA de Savigné sur Lathan : Mesdames MELO Isabelle et RIOCREUX

Stéphanie, Messieurs BRUN Hugues et ELOY Thierry

DESIGNE le membre du Comité de résidents du Relais SEPIA de Savigné sur Lathan : Madame RIOCREUX Stéphanie

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 23/07/2020
Publié ou notifié le : 23/07/2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**




L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 46

Nombre de conseillers votants : 49

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN
Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

D2020_127 DESIGNATION DE REPRESENTANTS A TOURAINE OUEST EMPLOI

Rapporteur : Xavier DUPONT, Président

Compte-tenu du renouvellement des Conseillers Communautaires, Il convient donc de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, qui représenteront la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour le membre titulaire

Madame RIOCREUX Stéphanie se présente.

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour le membre suppléant

Monsieur Xavier DUPONT se présente

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE comme délégué titulaire à Touraine Ouest Emploi : Madame RIOCREUX Stéphanie

DESIGNE comme délégué suppléant à Touraine Ouest Emploi: Monsieur DUPONT Xavier

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

**Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 23/07/2020
Publié ou notifié le : 23/07/2020**

**Le Président,
Xavier DUPONT**



L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 46

Nombre de conseillers votants : 49

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER

Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

Rapporteur : Benjamin PHILIPPON, Vice-président en charge du développement économique et du tourisme

Compte-tenu du renouvellement des Conseillers Communautaires, il est nécessaire d'élire les membres du collège des élus à l'EPIC Touraine Nature.

Le Conseil Communautaire est invité à désigner 10 membres titulaires et 12 membres suppléants pour siéger au sein du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Touraine Nature. Le Président et le Vice-Président au Tourisme de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire sont membres de droit.

Il est précisé que le Comité de direction se réunit au minimum 6 fois par an et que ces désignations seront valables jusqu'à la fin du mandat.

⇒ **Il est procédé à un appel à candidatures pour les membres titulaires**

Mesdames GHANAY Hédia, PHELION Nathalie, MELO Isabelle, ECHAPT Catherine, HASCOET Christine, RIOCREUX Stéphanie, Messieurs BRUN Hugues, SANS-CHAGRIN Daniel, GUIGNARD Paul et HARDY Hubert se présentent.

Résultat du scrutin

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GHANAY Hédia	49	Quarante-neuf
PHELION Nathalie	49	Quarante-neuf
MELO Isabelle	49	Quarante-neuf
ECHAPT Catherine	49	Quarante-neuf
HASCOET Christine	49	Quarante-neuf
RIOCREUX Stéphanie	49	Quarante-neuf
BRUN Hugues	49	Quarante-neuf
SANS-CHAGRIN Daniel	49	Quarante-neuf
GUIGNARD Paul	49	Quarante-neuf
HARDY Hubert	49	Quarante-neuf

⇒ **Il est procédé à un appel à candidatures pour les membres suppléants**

Mesdames LEROULEY Laurence, TAPHANEL Adeline, Messieurs GACHOT Gilles, ELOY Thierry, BARANGER Benoît, BEAUPIED Thierry, BAUDRIER Christophe, ZENTNER Christophe, RUEL Fabrice, JARRY Patrick, AUBERT Chrystophe et BORDEAU Jean Jack se présentent.

Résultat du scrutin

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LEROULEY Laurence	49	Quarante-neuf
TAPHANEL Adeline	49	Quarante-neuf
GACHOT Gilles	49	Quarante-neuf
ELOY Thierry	49	Quarante-neuf
BARANGER Benoît	49	Quarante-neuf
BEAUPIED Thierry	49	Quarante-neuf
BAUDRIER Christophe	49	Quarante-neuf
ZENTNER Christophe	49	Quarante-neuf
RUEL Fabrice	49	Quarante-neuf
JARRY Patrick	49	Quarante-neuf
AUBERT Chrystophe	49	Quarante-neuf
BORDEAU Jean Jack	49	Quarante-neuf

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'élection des 10 membres titulaires : Mesdames GHANAY Hédia, PHELION Nathalie, MELO Isabelle, ECHAPT Catherine, HASCOET Christine, RIOCREUX Stéphanie, Messieurs BRUN Hugues, SANS-CHAGRIN Daniel, GUIGNARD Paul et HARDY Hubert

APPROUVE l'élection des 12 membres suppléants : Mesdames LEROULEY Laurence, TAPHANEL Adeline, Messieurs GACHOT Gilles, ELOY Thierry, BARANGER Benoît, BEAUPIED Thierry, BAUDRIER Christophe, ZENTNER Christophe, RUEL Fabrice, JARRY Patrick, AUBERT Chrystophe et BORDEAU Jean Jack

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 23/07/2020
Publié ou notifié le : 23/07/2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**



L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 46

Nombre de conseillers votants : 49

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN
Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

D2020_129 DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SYNDICAT VAL DE LOIRE NUMERIQUE

Rapporteur : Xavier DUPONT, Président

Compte-tenu du renouvellement des Conseillers Communautaires, Il convient donc de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants au syndical Val de Loire Numérique.

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour les membres titulaires

Messieurs GAUTHIER Jean Claude, SANS-CHAGRIN Daniel et BAUDRIER Christophe se présentent.

Résultat du scrutin

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GAUTHIER Jean Claude	49	Quarante-neuf
SANS-CHAGRIN Daniel	49	Quarante-neuf
BAUDRIER Christophe	49	Quarante-neuf

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour les membres suppléants

Mesdames GHANAY Hédia, RIOCREUX Stéphanie et Monsieur ADET Philippe se présentent.

Résultat du scrutin

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GHANAY Hédia	49	Quarante-neuf
RIOCREUX Stéphanie	49	Quarante-neuf
ADET Philippe	49	Quarante-neuf

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la désignation des 3 membres titulaires : Messieurs GAUTHIER Jean Claude, SANS-CHAGRIN Daniel et BAUDRIER Christophe

APPROUVE la désignation des 3 membres suppléants : Mesdames GHANAY Hédia, RIOCREUX Stéphanie et Monsieur ADET Philippe

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

Le Président,

Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la

transmission en Préfecture le : 23/07/2020

Publié ou notifié le : 23/07/2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**



L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 46

Nombre de conseillers votants : 49

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Laurence LEROLEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER

Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

Rapporteur : Xavier DUPONT, Président

Dans le comité syndical du Pays Loire Nature Touraine, siègent les adhérents du Pays à savoir les Communautés de Communes Touraine Ouest Val de Loire et de Gâtine Choisille Pays de Racan, ainsi que le Conseil Départemental.

Suite aux dernières élections de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, il convient donc de désigner les nouveaux représentants.

Il est rappelé que le Président siège de droit au Pays et que la Communauté de Communes a droit, d'après les statuts actuels, à 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants.

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour les membres titulaires

Mesdames MELO Isabelle, RIOCREUX Stéphanie, Messieurs ROIRON Pierre Alain, JARRY Patrick, BARANGER Benoît et ELOY Thierry se présentent.

Résultat du scrutin

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MELO Isabelle	49	Quarante-neuf
RIOCREUX Stéphanie	49	Quarante-neuf
ROIRON Pierre Alain	49	Quarante-neuf
JARRY Patrick	49	Quarante-neuf
BARANGER Benoît	49	Quarante-neuf
ELOY Thierry	49	Quarante-neuf

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour les membres suppléants

Mesdames HASCOET Christine, GHANAY Hédia, POINTREAU Sylvie, Messieurs BERGER Sébastien, VEAUUVY Nicolas et SANS-CHAGRIN Daniel se présentent.

Résultat du scrutin

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HASCOET Christine	49	Quarante-neuf
GHANAY Hédia	49	Quarante-neuf
POINTREAU Sylvie	49	Quarante-neuf
BERGER Sébastien	49	Quarante-neuf
VEAUUVY Nicolas	49	Quarante-neuf
SANS-CHAGRIN Daniel	49	Quarante-neuf

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'élection des 6 membres titulaires au Pays Loire Nature : Mesdames MELO Isabelle, RIOCREUX Stéphanie, Messieurs ROIRON Pierre Alain, JARRY Patrick, BARANGER Benoît et ELOY Thierry

APPROUVE l'élection des 6 membres suppléants au Pays Loire Nature : Mesdames HASCOET Christine, GHANAY Hédia, POINTREAU Sylvie, Messieurs BERGER Sébastien, VEAUUVY Nicolas et SANS-CHAGRIN Daniel

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 13/07/2020
Publié ou notifié le : 13/07/2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**



L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 45

Nombre de conseillers votants : 48

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches		Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN
Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Absents excusés

Monsieur Gérard VIGNAS

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil communautaire le procès-verbal de la séance du 07 juillet 2020.

VU le procès-verbal, communiqué aux conseillers, qui atteste des conditions de déroulement du Conseil communautaire du 07 juillet 2020 et des délibérations adoptées,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

APPROUVE le procès-verbal du Conseil communautaire du 07 juillet 2020, tel que ci-annexé.

Pièce jointe à la délibération :

Procès-verbal du Conseil communautaire du 07 juillet 2020

- Pour : 47
- Contre : /
- Abstention : 1

Approbation par l'assemblée à la majorité des votants par 47 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 20/07/2020
Publié ou notifié le : 20/07/2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 45

Nombre de conseillers votants : 48

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches		Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN
Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Absents excusés

Monsieur Gérard VIGNAS

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

Rapporteur : Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe Développement Economique,

VU la délibération du Conseil communautaire référencée D2020_050 en date du 25 février 2020 portant vote du budget primitif du Budget n°900 afférent à l'exercice 2020,

VU la délibération du Conseil communautaire référencée D2020_074 en date du 9 juin 2020 portant vote de la Décision Modificative n°1 du Budget principal n°900 afférent à l'exercice 2020

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements au budget 900 de l'exercice 2020,

Décision modificative n°2 : Subvention pour équilibrer le budget 902 – Annulation partielle de loyers (Ski nautique et accrobranche à Rillé) – Diminution de l'emprunt - Inscription de crédits au 2182 pour délibération des 25% - Diminution de l'avance remboursable au budget 902

20007298118	CCTOVAL	DM n°2 2020
Code INSEE	CCTOVAL GENERAL 900	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

B900 DM2 16/07/2020

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657363-90 : SPA	0,00 €	310 140,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	310 140,00 €	0,00 €	0,00 €
D-678-95 : Autres charges exceptionnelles	0,00 €	1 015,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	1 015,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	326 155,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
R-1641-020 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €
D-2182-020 : Matériel de transport	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-276351-90 : GFP de rattachement	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	300 000,00 €	15 000,00 €	300 000,00 €	15 000,00 €
Total Général		41 155,00 €		-285 000,00 €

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°2 du Budget Principal n°900, telle qu'elle est présentée ci-dessus.

- Pour : 48
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 48 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

Le Président,
Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 20/07/2020
Publié ou notifié le : 20/07/2020

Le Président,
Xavier DUPONT



L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 45

Nombre de conseillers votants : 48

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches		Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN
Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Absents excusés

Monsieur Gérard VIGNAS

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

Rapporteur : Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe Développement Economique,

VU la délibération du Conseil communautaire référencée D2020_052 en date du 25 février 2020 portant vote du budget primitif du Budget n°902 afférent à l'exercice 2020,

VU la délibération du Conseil communautaire référencée D2020_075 en date du 9 juin 2020 portant vote de la Décision Modificative n°2 du Budget n°902 afférent à l'exercice 2020

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements au budget 902 de l'exercice 2020,

Décision modificative n°2 : Création d'une autorisation d'engagement n°2999 pour le plan de relance économique des aides liées au COVID 19 – Annulations totales et partielles de loyers économiques – Diminution de l'avance remboursable du budget principal - Diminution des crédits pour les aides liées au COVID 19 de l'opération TOVAD initialement prévus en investissement

20007298100	CCTOVAL	DM n°2 2020
Code INSEE	DEVELOPEMENT ECONOMIQUE 902	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

B902 DM2 16/07/2020

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6745-2999-90 : COVTAD - AIDES COVID 19	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-678-90 : Autres charges exceptionnelles	0,00 €	10 140,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	310 140,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74751-90 : GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	310 140,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	310 140,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	310 140,00 €	0,00 €	310 140,00 €
INVESTISSEMENT				
R-168751-90 : GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €
D-20422-2017-90 : TOVALATOUT DEVELOPEMENT	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €
Total Général		10 140,00 €		10 140,00 €

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

APPROUVE la décision modificative n°2 du Budget Développement Economique n°902, telle qu'elle est présentée ci-dessus.

- Pour : 48
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 48 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 20/07/2020
Publié ou notifié le : 20/07/2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**



L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 45

Nombre de conseillers votants : 48

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches		Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN
Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Absents excusés

Monsieur Gérard VIGNAS

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

Rapporteur : Patrick JARRY, Vice-Président en charge des Finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Patrick JARRY rappelle que :

- Les autorisations de programmes (AP), en section d'investissement, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements sur plusieurs exercices, sans limitation de durée.
- Les autorisations d'engagements (AE), en section de fonctionnement, constituent la limite supérieure de dépenses pouvant être engagées en application de conventions, délibérations ou décisions.
- Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées sur un exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP ou des AE.
- Les AP/CP ainsi que les AE/CP peuvent être révisés.

Cette méthode est de bonne gestion dans la perspective d'opérations pluriannuelles.

CONSIDERANT

- qu'il convient de créer l'AE/CP n°AE2020-902-01 « AIDES LIEES AU COVID 19 » sur le budget 902,
- qu'il convient de mettre à jour les AP/CP afin d'ajuster les montants d'AP et de CP,

Il est proposé de modifier les AP/CP comme suit :

Les modifications, correspondant aux mises à jour au 16 juillet 2020, sont surlignées en jaune dans le tableau ci-joint.

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les modifications d'AP/CP et d'AE/CP telles que présentées dans le tableau ci-joint

CREE l'AE/CP n°AE2020-902-01 « AIDES LIEES AU COVID 19 » sur le budget 902

CC Touraine Ouest Val de Loire
Liste des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP / CP) - Budgets 900 à 904
Situation au 16/07/2020

Budget	N° Opération	Intitulé	Date délib	N° délib	Montant total AP	CP Antérieurs	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
900	0023	AP2012-01 Maison de Santé Pluridisciplinaire CLV	09/06/2020	D2020-076	1 043 000,00 €	957 438,55 €	- €	- €	85 561,45 €	- €	
900	0021	AP2015-01 Gendamerie Langeais	21/01/2020	D2020-002	2 795 000,00 €	175 008,96 €	802 229,52 €	1 382 240,11 €	435 521,41 €		
900	0018	AP2016-03 Aires Camping Cars	09/06/2020	D2020-076	30 000,00 €	- €	- €	- €	30 000,00 €		
900	0020	AP2016-04 PLAN LOIRE IV	21/01/2020	D2020-002	200 000,00 €	- €	10 000,00 €	- €	104 000,00 €	81 200,00 €	4 800,00 €
900	0022	AP2016-05 Fonds de concours 2016-2018	17/12/2019	D2019-232	350 000,00 €	130 630,89 €	31 895,61 €	114 053,67 €	73 419,83 €		
900	0013	AP2016-06 Aménagement numérique Très Haut Débit	18/12/2018	D2018-184	569 520,00 €	- €	- €	142 380,00 €	142 380,00 €	142 380,00 €	142 380,00 €
900	0040	AP2018-900-01 Travaux voiries ZA	21/01/2020	D2020-002	1 030 000,00 €	- €	1 896,00 €	220 008,62 €	808 095,38 €		
900	0041	AP2018-900-02 Maison Santé Pluridisciplinaire SSL	09/06/2020	D2020-076	2 224 800,00 €	- €	- €	14 089,44 €	2 210 710,56 €		
900	0042	AP2018-900-03 Terrains Familiaux Locatifs	09/06/2020	D2020-076	73 000,00 €	- €	- €	- €	73 000,00 €		
900	0043	AP2019-900-01 Complexe communautaire CLV	09/06/2020	D2020-076	2 050 200,00 €	- €	- €	- €	2 050 200,00 €		
900	0045	AP2019-900-02 Bassins d'apprentissage de natation	21/01/2020	D2020-002	36 000,00 €	- €	- €	- €	36 000,00 €		
900	0046	AP2020-900-01 PLH CC TOVAL	09/06/2020	D2020-076	822 000,00 €				822 000,00 €		
900	0047	AP2020-900-02 ALSH Bourgueil	21/01/2020	D2020-002	2 075 000,00 €	76 950,79 €	242 865,69 €	1 293 811,82 €	461 371,70 €		
900	0048	AP2020-900-03 ETUDE BA SSIN VERSANT LOIR	21/01/2020	D2020-002	100 000,00 €				30 000,00 €	70 000,00 €	
900	0049	AP2020-900-04 ETUDE DIGUES DE LANGEAIS	21/01/2020	D2020-002	100 000,00 €				60 000,00 €	40 000,00 €	
902	2014	AP2017-04 Ateliers Relais	21/01/2020	D2020-002	545 000,00 €	- €	10 001,20 €	345 786,06 €	189 212,74 €		
902	2017	AP2018-902-01 TOVAL About Développement	09/06/2020	D2020-076	695 000,00 €	- €	54 769,20 €	39 787,70 €	400 443,10 €	200 000,00 €	
			16/07/2020		195 000,00 €	- €	54 769,20 €	39 787,70 €	100 443,10 €	- €	

en gras : nouvelles AP/CP

modifications

Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le



ID : 037-200072981-20200716-D2020_098-DE

- Pour : 48
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 48 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la

transmission en Préfecture le : 16/07/2020

Publié ou notifié le : 16/07/2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**



L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 45

Nombre de conseillers votants : 48

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches		Langeais	Laurence LEROLEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN
Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Absents excusés

Monsieur Gérard VIGNAS

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

Rapporteur : Patrick JARRY, Vice-président en charge des finances

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1617-5, R.2342-3 et R.1617-24 ;

Vu le Décret n°2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux et la Loi n°2017-1775 du 28 décembre 2017 ;

Considérant que l'article R.1617-24 du code général des collectivités territoriales, créé par le Décret n°2009-125 du 03/02/2009 et modifié par le Décret n°2011-2036, pose pour principe que l'ordonnateur peut autoriser tous les actes de poursuites, de façon permanente ou temporaire ;

Considérant qu'une autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces actes, sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, améliorera le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus aisées ;

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Trésorier de Langeais à poursuivre le recouvrement contentieux des titres de recettes pour tout acte de poursuite réglementaire sans avoir à solliciter l'accord de ce dernier au préalable.

Cette autorisation sera valable jusqu'à sa révocation.

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Trésorier de Langeais à poursuivre le recouvrement contentieux des titres de recettes pour tout acte de poursuite réglementaire sans avoir à solliciter l'accord de ce dernier au préalable

- Pour : 48
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 48 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 20/07/2020
Publié ou notifié le : 20/07/2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 45

Nombre de conseillers votants : 48

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommès	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches		Langeais	Laurence LEROLEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER

Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Absents excusés

Monsieur Gérard VIGNAS

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

Rapporteur : Xavier DUPONT, Président

VU la Loi n° 83 - 634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n° 84 – 53 du 26 juillet 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles n° 34 et 97,

VU le décret n° 91 – 298 du 20 mars 1991 et son article n° 18,

CONSIDERANT qu'afin de garantir la qualité et la sécurité du service rendu aux usagers concernant les transports scolaires, il est nécessaire d'effectuer des modifications entraînant des changements d'horaires inférieurs à 10% pour certains personnels du service de surveillance des transports scolaires.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Président propose à l'assemblée de valider les actualisations d'horaires d'après le tableau ci-dessous, pour l'année scolaire 2020/2021, concernant les emplois à temps non complet pour le service transport scolaire.

TEMPS DE TRAVAIL
ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

	CIRCUIT	TYPE DE CONTRAT	Annualisé 2019/2020	Annualisé 200/2021	Si remplacement Non Annualisé 2020/2021
1	NO 1-1a2,r1	CDD	5,51 / 35è + heures compl. (Contrat fait sur le poste de Mme Cinéas et non Mme Pichard)	7,76 / 35è	10,26 / 35è
2	NO 1-2a2,r1	CDD	8,27 / 35è	8,32 / 35è	11 / 35è
3	NO1-4a2,r1	CDD	7,72 / 35è	7,76 / 35è	10,26 / 35è
4	NO1-5a2,r1	CDD	7,72 / 35è	7,76 / 35è	10,26 / 35è
5	NO 1-6a2,r1	CDD	7,72 / 35è	7,76 / 35è	10,26 / 35è
6	NO1-7a2,r1	CDD	7,72 / 35è	7,76 / 35è	10,26 / 35è
7	NO 1-12a1, NO1-10r1	CDD	9,92 / 35è	9,98 / 35è	13,20 / 35è
8	NO 1-15a1,a2,r1,r2	CDD	13,80 / 35è	14,66 / 35è	20,08 / 35è
9	NO1-16a2, NO1-12r1	CDD	6,05 / 35è	6,65 / 35è	8,80 / 35è
10	NO1-16 (Soir)		MISE A DISPO HOMMES		
11	NO 1-19a2,r1	CDD	6,60 / 35è non annualisée	4,99 / 35è	6,60 / 35è
12	NO2-1a,a2,a3,r1,r2	TITULAIRE	15,24 / 35è	15,44 / 35è	21,09 / 35è
13	NO2-2a1,a2,r1	CDI	10,49 / 35è	10,54 / 35è	13,90 / 35è
14	NO2-3a1,a2,r1,r2	CDI	14,88 / 35è	14,97 / 35è	19,80 / 35è
15	NO2-4a1,a2,r1,r2	CDD	10,75 / 35è	10,81 / 35è	14,30 / 35è
16	NO2-5a1 + St Joseph	CDD	3,58 / 35è	4,16 / 35è	5,50 / 35è
17	NO2-6a1,a2,r1,r2	CDI	8,82 / 35è	9,43 / 35è	12,46 / 35è
18	NO 2-7a2, NO2-8r1	CDI	9,36 / 35è	10,32 / 35è	13,75 / 35è
19	SO1-5 (Matin)		MISE A DISPO COTEAUX SUR LOIRE		
20	SO3-3 (Soir)				
21	SO3-4a2,r1	CDD	4,96 / 35è	4,99 / 35è	6,60 / 35è
22	Surv. Col. Langeais	CDI	15,62 / 35è	15,62 / 35è	Pas de remplacement
23	Surv. Col. Langeais	CDD	15,62 / 35è	15,62 / 35è	Pas de remplacement
24	Surv. Col. Bourguell	CDD	7,92 / 35è	10/35è	13,75 / 35è

205,3 /35è par semaine

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition ci-dessus, portant actualisation de la durée du temps de travail concernant l'année scolaire 2020/2021.

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à cette réalisation.

INDIQUE que les crédits correspondants sont déjà inscrits au budget n°900 de 2020 et seront inscrits au budget de 2021, au chapitre 012, correspondant aux dépenses obligatoires de personnel.

- Pour : 48
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 48 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 20/07/2020
Publié ou notifié le : 20/07/2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**



L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 44

Nombre de conseillers votants : 47

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches		Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins		Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN
Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Absents excusés

Monsieur Gérard VIGNAS

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

Rapporteur : Benjamin PHILIPPON, Vice-président en charge du développement économique et du tourisme

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire n°17.08.31.36 en date du 15 septembre 2017 approuvant la convention de mise en œuvre d'un partenariat économique ;

VU les délibérations de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire n°2017-130 en date du 20 juin 2017 et n°2018-168 en date du 27 novembre 2018 adoptant le cadre d'intervention du dispositif d'aide directe aux entreprises dénommée « TOVAL ATOUT DEVELOPPEMENT » ;

VU la délibération n°20.04.31.98 du 15 mai 2020 du Conseil Régional du Centre-Val de Loire, approuvant la création d'un dispositif dénommé « Fonds Renaissance Centre-Val de Loire » et l'accord de compléter ce dispositif par l'octroi d'aides conformes aux dispositions de l'article L.1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales en modifiant notre cadre d'intervention « Aides en faveur des TPE » ;

VU la Décision Président de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire n°2020_064 du 25 mai 2020 approuvant la modification en profondeur du règlement d'attribution de l'aide directe aux TPE (bénéficiaires, investissements éligibles, conditions d'éligibilité au dispositif, plafond...), dénommé TOVAL ATOUT DEVELOPPEMENT afin de pouvoir accompagner également les besoins de trésorerie liés à la relance économique suite à la crise sanitaire (covid19).

CONSIDERANT l'examen et la validation par le Comité de Pilotage TOVAL ATOUT DEVELOPPEMENT du 9 juillet 2020 des demandes de subventions suivantes (avis favorables) :

Monsieur Xavier DUPONT expose les demandes de subvention suivantes.

Volet « soutien à l'investissement »

BENEFICIAIRE	ACTIVITE	COMMUNE	INVESTISSEMENT	DEPENSE ELIGIBLE	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX	AIDE PROPOSEE
HARAS DES BANNES - Gaëlle BEGOUIN	Elevage et vente poneys	La Chapelle sur Loire	Acquisition mobilier professionnel	3 499,70 €	3 499,70 €	30 %	1 050,00 €
DAGOBDAH CREATION - Nicolas CHESSE	Infographie	Château-la-Vallière	Acquisition matériel professionnel	3 346,55 €	3 346,55 €	30 %	1 004,00 €
MULTIDRONES - Philippe LAMY	Prestations par drones	Courcelles de Touraine	Aménagement espace professionnel	3 875,41 €	3 875,41 €	30 %	1 162,60 €
GRAINES DE LOIRE - Cécile HERISSON	Epiceries produits locaux et petite restauration	Langeais	Acquisition équipements professionnels	12 369,22 €	10 000,00 €	30 %	3 000,00 €
DOMAINE ERIC MESLET	Viticulture	La Chapelle sur Loire	Acquisition équipement sécurité	3 900,00 €	3 900,00 €	30 %	1 170,00 €
LP ENVIRONNEMENT - M. PLASSAIS et M. LENTE	Entretien paysager	Cléré-les-Pins	Acquisition matériel professionnel	11 374,16 €	10 000,00 €	30 %	3 000,00 €
							10 386,60 €

Volet « besoins de trésorerie » :

BENEFICIAIRE	ACTIVITE	COMMUNE	BESOINS DE TRESORERIE	TAUX	AIDE PROPOSEE
HARAS DES BANNES - Gaëlle BEGOUIN	Elevage et vente poneys	La Chapelle sur Loire	2 000,00 €	80 %	1 600,00 €
DAGOBAN CREATION - Nicolas CHESSE	Infographie	Château-la-Vallière	4 995,00 €	40 %	1 996,00 €
MULTIDRONES - Philippe LAMY	Prestations par drones	Courcelles de Touraine	5 000,00 €	37 %	1 837,40 €
SARL UNI LE GROS ORMEAU - Benoit BAROT	Bar restaurant	Cléré-les-Pins	4 000,00 €	80 %	3 200,00 €
SINE QUA NON - Mmes BERTIN et POTIER	Salon de coiffure	Bourgueil	4 500,00 €	80 %	3 600,00 €
PYLO'GIS - M. DREUX - Mme SOUILLET	Hôtel	Bourgueil	4 000,00 €	80 %	3 200,00 €
CHEVET TAURIAN - Aldo TAURIAN	Plomberie chauffage Electricité	Ambillou	6 250,00 €	80 %	5 000,00 €
LE CAFE DES SPORTS - Geoffrey JAMONEAU	Tabac Bar restaurant	Savigné sur Lathan	6 250,00 €	80 %	5 000,00 €
FLEX RECOUVREMENT - Stéphanie CHEMINARD	Prestations services (secrétariat, recouvrement...)	Mazières de Touraine	6 250,00 €	40 %	2 500,00 €
INTENDANCE & PROS - Mme GAYET et M. HUMEAU	Conciergerie	Restigné	6 250,00 €	80 %	5 000,00 €
SARL MISSUM - L'AROMATE - Ludovic HERBE	Restaurant	Langeais	5 000,00 €	80 %	4 000,00 €
LA MAISON DE RABELAIS - Emmanuel ERRARD	Pâtisserie	Langeais	5 470,00 €	80 %	4 376,00 €
LA ROSE DE PINDARE - Nicolas MATHIEU	Restaurant	Bourgueil	5 000,00 €	80 %	4 000,00 €
PMO EVENTS - Thierry HYEST	Agence événementielle	Langeais	6 250,00 €	80 %	5 000,00 €
SARL GALYON - LA TRATTORIA - Anthony DORE	Restaurant	Bourgueil	2 800,00 €	80 %	2 240,00 €
SARL DEHAN SOLA - BAR DE L'ETOILE Jean Philippe DEHAN	Bar	Bourgueil	3 000,00 €	80 %	2 400,00 €
SARL TOMY'S BAR - LE RELAIS COURCELLOIS - Anthony BROUILLARD	Bar restaurant	Courcelles de Touraine	4 500,00 €	80 %	3 600,00 €
					58 549,40 €

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les aides proposées ci-dessus,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier et à inscrire les crédits nécessaires

au budget.

- Pour : 47
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 47 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 20/07/2020
Publié ou notifié le : 20/07/2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**



L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 45

Nombre de conseillers votants : 48

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches		Langeais	Laurence LEROLEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN
Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Absents excusés

Monsieur Gérard VIGNAS

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

D2020_102 DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT ET AU BUREAU

Rapporteur : Xavier DUPONT, Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-10, L.5211-2 et L.2122-17,
VU l'arrêté préfectoral n°181-188, en date du 19 octobre 2018 portant statut de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, conformément à l'article L.5211-5-1 du CGCT,
VU la délibération n°D2020_089 en date du 7 juillet 2020, portant élection du (de la) président(e)
VU les délibérations n°D2020_090 et D2020_092, en date du 7 juillet 2020, portant fixation du nombre de vice-président(e)s et des autres membres du bureau communautaire,
VU les délibérations n°D2020_091 et D2020_093, en date du 7 juillet 2020, portant élection des vice-président(e)s et des membres du bureau communautaire non vice-président(e)s,

L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « Le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1. Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
2. De l'approbation du compte administratif ;
3. Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue an application de l'article L.1612-15 ;
4. Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
5. De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
6. De la délégation de la gestion d'un service public ;
7. Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la Ville.

Il est proposé les délégations suivantes, pour la durée du mandat :

Au Président :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés Communautaires utilisées par les Services Publics de la structure ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés à procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au Budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 25 000 € hors taxes ;
- De régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, en première instance, en appel et cassation ;
- De passer et signer les contrats, conventions et subventions de fonctionnement et d'investissement, sous réserve des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur et dans la limite des crédits budgétaires ;
- De souscrire une ligne de trésorerie en cas de besoin ;
- De solliciter auprès de l'Etat, des autres Collectivités Territoriales, Etablissements de Droit Public ou privé des subventions pour les opérations d'investissement et de fonctionnement inscrites au Budget ;
- De passer de marchés de services bancaires (décret n°98-111 du 27 février 1998) dans les limites du montant des emprunts inscrits au Budget ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules communautaires ou les agents dans le cadre de leurs missions ;
- D'adhérer aux structures associatives, type Loi 1901, entrant dans les compétences communautaires et paiement des cotisations annuelles s'y rapportant ;
- De fixer des tarifs et droits prévus au profit de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire qui n'ont pas de caractère fiscal ;
- D'autoriser la formation du personnel communautaire en dehors des stages organisés par le CNFPT ;
- De procéder à un remboursement anticipé total ou partiel d'emprunts ;
- De procéder au remboursement d'un usager lors d'un paiement à tort.

En cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son suppléant.

Au Bureau communautaire:

- De procéder, dans la limite des inscriptions budgétaires, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet, les actes nécessaires,
- De fixer le montant des offres de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- De verser les participations financières aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, Etablissements Publics administratifs et Etablissements Publics Industriels et Commerciaux dont la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire est membre dans la limite des crédits budgétaires,
- L'autorisation d'exécuter pour les élus communautaires (Présidents, Vice-Présidents, Conseillers Communautaires) des mandats spéciaux conformément aux dispositions de l'article L 2 123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le bureau, par délégation du Conseil communautaire.

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les délégations à donner au Président et au Bureau communautaire citées ci-dessus

- Pour : 48
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 48 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 20/07/2020
Publié ou notifié le : 20/07/2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**



L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 45

Nombre de conseillers votants : 48

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches		Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN
Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Absents excusés

Monsieur Gérard VIGNAS

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

D2020_103 INDEMNITES DES ELUS

Rapporteur : Xavier DUPONT, Président

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-12 ;

VU l'article 5 de la Loi n°2020-760 du 22 juin 2020 concernant la rétroactivité des versements des indemnités,

CONSIDERANT que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

CONSIDERANT que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

CONSIDERANT que pour une communauté de communes regroupant 33 944 habitants, l'article L.5211-12 du code général des collectivités fixe :

- le montant de l'indemnité maximale de président à 67.50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique IB1027 ;
- le montant de l'indemnité maximale de vice-président à 24.73% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique IB1027;
- (éventuellement) le montant de l'indemnité maximale de conseiller délégué à 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique IB1027;

CONSIDERANT que les conseillers communautaires auxquels le Président a délégué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité ;

CONSIDERANT que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau (document récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée)

⇒ Il est proposé au conseil communautaire les indemnités suivantes :

Indemnités à compter du 08 juillet 2020 :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant brut mensuel €
Président	67.50%	2 625.34 €
Vice-Président(e)	21%	816.77€
Conseiller communautaire délégué	6%	233.36€

Les dépenses d'indemnités de fonction seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté pour les exercices 2020 à 2026.

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le montant des indemnités à verser selon le tableau ci-dessus

- Pour : 48
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 48 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 16/07/2020
Publié ou notifié le : 16/07/2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**



L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 45

Nombre de conseillers votants : 48

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches		Langeais	Laurence LEROLEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN
Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Absents excusés

Monsieur Gérard VIGNAS

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

Rapporteur : Xavier DUPONT, Président

VU l'arrêté préfectoral n°181-188 en date du 19 octobre 2018 portant statuts de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, conformément à l'article L.5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-22 et L.5211-1,

Il peut être créé des « commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration soit à l'initiative de l'un de ses membres ».

Il est proposé au Conseil communautaire de créer les commissions thématiques suivantes :

- Service à la population
- Finances
- Communication et Subventions aux associations
- Environnement
- Enfance / Jeunesse
- Développement économique
- Tourisme
- Eau et Assainissement
- Patrimoine et Transports scolaires

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la création des commissions thématiques citées ci-dessus

- Pour : 48
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 48 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 16/07/2020
Publié ou notifié le : 16/07/2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**



L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 45

Nombre de conseillers votants : 48

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches		Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN
Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Absents excusés

Monsieur Gérard VIGNAS

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

D2020_105 CREATION ET ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Rapporteur : Xavier DUPONT, Président

VU le code de la commande publique ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

VU l'arrêté préfectoral n°181-188 en date du 19 octobre 2018 portant statuts de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, conformément à l'article L.5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la commission est présidée par le Président de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour les 5 membres titulaires

Madame RIOCREUX, Messieurs ELOY, BERGER, JARRY et RUEL se présentent.

Résultat du scrutin

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RIOCREUX Stéphanie	48	Quarante-huit
ELOY Thierry	48	Quarante-huit
BERGER Sébastien	48	Quarante-huit
JARRY Patrick	48	Quarante-huit
RUEL Fabrice	48	Quarante-huit

Aucune autre liste ne s'est présentée.

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour les 5 membres suppléants

Mesdames HASCOET et VELUDO PLOQUIN, Messieurs AUBERT, ZENTNER et BARANGER se présentent

Résultat du scrutin

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HASCOET Christine	48	Quarante-huit
VELUDO PLOQUIN Solène	48	Quarante-huit
AUBERT Chrystophe	48	Quarante-huit
ZENTNER Christophe	48	Quarante-huit
BARANGER Benoît	48	Quarante-huit

Aucune autre liste ne s'est présentée.

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CREE une Commission d'Appel d'Offres à titre permanent pour la durée du mandat,

APPROUVE l'élection comme délégués titulaires à la Commission d'Appel d'Offres de : Madame RIOCREUX, Messieurs ELOY, BERGER, JARRY et RUEL

APPROUVE l'élection comme délégués suppléants à la Commission d'Appel d'Offres de : Mesdames HASCOET et VELUDO PLOQUIN, Messieurs AUBERT, ZENTNER et BARANGER

- Pour : 48
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 48 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

**Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 10/07/2020
Publié ou notifié le : 10/07/2020**

**Le Président,
Xavier DUPONT**



L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 45

Nombre de conseillers votants : 48

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches		Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN
Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Absents excusés

Monsieur Gérard VIGNAS

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

D2020_106 CREATION ET ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION POUR LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Xavier DUPONT, Président

VU le code de la commande publique ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1411-5 ;

VU l'arrêté préfectoral n°181-188 en date du 19 octobre 2018 portant statuts de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, conformément à l'article L.5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la commission est présidée par le Président de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour les 5 membres titulaires

Madame RIOCREUX, Messieurs ELOY, BERGER, JARRY et RUEL se présentent.

Résultat du scrutin

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RIOCREUX Stéphanie	48	Quarante-huit
ELOY Thierry	48	Quarante-huit
BERGER Sébastien	48	Quarante-huit
JARRY Patrick	48	Quarante-huit
RUEL Fabrice	48	Quarante-huit

Aucune autre liste ne s'est présentée.

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour les 5 membres suppléants

Mesdames HASCOET et VELUDO PLOQUIN, Messieurs AUBERT, ZENTNER et BARANGER se présentent.

Résultat du scrutin

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HASCOET Christine	48	Quarante-huit
VELUDO PLOQUIN Solène	48	Quarante-huit
AUBERT Chrystophe	48	Quarante-huit
ZENTNER Christophe	48	Quarante-huit
BARANGER Benoît	48	Quarante-huit

Aucune autre liste ne s'est présentée.

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CREE une Commission pour les délégations de service public à titre permanent pour la durée du mandat,

APPROUVE l'élection comme délégués titulaires à la Commission pour les délégations de service public de : Madame RIOCREUX, Messieurs ELOY, BERGER, JARRY et RUEL

APPROUVE l'élection comme délégués suppléants à la Commission pour les délégations de service public de : Mesdames HASCOET et VELUDO PLOQUIN, Messieurs AUBERT, ZENTNER et BARANGER

- Pour : 48

- Contre : /

- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 48 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 16/07/2020
Publié ou notifié le : 16/07/2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**



L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 45

Nombre de conseillers votants : 48

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches		Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN
Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Absents excusés

Monsieur Gérard VIGNAS

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

D2020_107 CREATION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES TRANSFEREES (CLECTC)

Rapporteur : Xavier DUPONT, Président

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

VU l'arrêté préfectoral n°181-188 en date du 19 octobre 2018 portant statuts de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, conformément à l'article L.5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

CONSIDERANT qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose :

- Pour les communes de moins de 1000 habitants : 1 représentant
- Pour les communes de plus de 1000 habitants : 2 représentants

Il est proposé que la CLETCT soit composée de 40 membres.

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CREE une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 40 membres ;

- Pour : 48
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 48 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 23/07/2020
Publié ou notifié le : 23/07/2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 45

Nombre de conseillers votants : 48

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches		Langeais	Laurence LEROLEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER

Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Absents excusés

Monsieur Gérard VIGNAS

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

Rapporteur : Xavier DUPONT, Président

VU le code général des impôts et notamment l'article 1650 A ;

VU les articles 346 et 346 A de l'Document III du code général des impôts ;

VU l'arrêté préfectoral n°181-188 en date du 19 octobre 2018 portant statuts de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, conformément à l'article L.5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

COSIDERANT que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;

Il est demandé à chaque commune membre de proposer un membre titulaire et un membre suppléant avant le 21 septembre 2020. Le directeur départemental des finances publiques désignera dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants parmi ces propositions.

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CREE une commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants;

- Pour : 48
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 48 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 23/07/2020
Publié ou notifié le : 23/07/2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**



L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 45

Nombre de conseillers votants : 48

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches		Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER

Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Absents excusés

Monsieur Gérard VIGNAS

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

D2020_109 CREATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Rapporteur : Xavier DUPONT, Président

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2143-3 ;

VU l'arrêté préfectoral n°181-188 en date du 19 octobre 2018 portant statuts de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, conformément à l'article L.5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire regroupe plus de 5000 habitants et s'est vue transférer la compétence transports et aménagement de l'espace par ses communes membres ;

Le Président de la Communauté de communes propose que 4 membres titulaires et 4 membres suppléants issus du Conseil communautaire intègrent la Commission intercommunale pour l'accessibilité.

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour les 4 membres titulaires

Mesdames RIOCREUX, HASCOET, POINTREAU et Monsieur SANS-CHAGRIN se présentent.

Résultat du scrutin

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RIOCREUX Stéphanie	48	Quarante-huit
HASCOET Christine	48	Quarante-huit
POINTREAU Sylvie	48	Quarante-huit
SANS-CHAGRIN Daniel	48	Quarante-huit

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour les 4 membres suppléants

Monsieur ADET se présente.

Résultat du scrutin

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ADET Philippe	48	Quarante-huit

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CREE** une commission intercommunale pour l'accessibilité à titre permanent, pour la durée du mandat ;
- ARRETE** le nombre de membres titulaires de la commission à 8, dont 4 seront issus du conseil communautaire ;
- APPROUVE** la désignation du nombre de membre suppléant à 1 ;
- APPROUVE** l'élection comme délégués titulaires de la Commission intercommunale pour l'accessibilité de : Mesdames RIOCREUX, HASCOET, POINTREAU et Monsieur SANS-CHAGRIN

APPROUVE l'élection comme délégué suppléant de la Commission intercommunale

ADET

APPROUVE LE PRINCIPE que les associations dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires devront répondre aux critères suivants :

- le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous ;

- la représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap ;

- la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission.

AUTORISE le Président de la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire:

- à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du Conseil communautaire siégeant au sein de la Commission,

- à nommer, par arrêté, un Vice-Président de son choix afin de le représenter à la présidence de la Commission.

- Pour : 48

- Contre : /

- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 48 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 23/07/2020
Publié ou notifié le : 23/07/2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**



Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le

ID : 037-200072981-20200716-D2020_109-DE

L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 45

Nombre de conseillers votants : 48

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches		Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER

Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Absents excusés

Monsieur Gérard VIGNAS

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

Rapporteur : Sébastien BERGER, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et des ordures ménagères

En vertu de l'article L5711-1 du CGCT, il convient de désigner les délégués de la CCTOVAL au SMICTOM du Chinonais :

- 3 titulaires
- 3 suppléants

Il est rappelé que le choix du Conseil Communautaire peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Il est rappelé que la désignation doit s'opérer conformément à l'article 7 de statuts du SMICTOM du CHINONNAIS, à savoir « Le Comité chargé d'administrer le Syndicat est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour chaque commune desservie par les services du SMICTOM du CHINONNAIS, excepté Chinon ».

La Commune de Cinq Mars la Pile, commune faisant partie de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, sera représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

La Commune de Langeais, commune faisant partie de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, sera représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

La Commune de Mazières, commune faisant partie de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, sera représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les délégués sont élus par les conseillers communautaires de chaque communauté de communes membres du Syndicat.

Les délégués suppléants sont appelés à siéger au Comité avec voix délibérative uniquement en cas d'empêchement du délégué titulaire. »

Après appel aux communes concernées, il est proposé :

Commune	Titulaire T / Suppléant S	Titre	Prénom	NOM
Cinq Mars La Pile	T	Mr	Patrick	JARRY
	S	Mr	Alain	BASTIE
Langeais	T	Mr	Nicolas	GARAND
	S	Mr	Christophe	BAUDRIER
Mazières de Touraine	T	Mr	Enrique	DOUTRE
	S	Mr	Florian	MUNEREL

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE les représentants au SMICTOM du Chinonais conformément au tableau ci-dessus

- Pour : 48
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 48 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 13/07/2020
Publié ou notifié le : 13/07/2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**



L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 46

Nombre de conseillers votants : 49

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER

Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

D2020_111 DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SMIPE VAL TOURAINE ANJOU

Rapporteur : Sébastien BERGER, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et des ordures ménagères

En vertu de l'article L5711-1 du CGCT, il convient de désigner les délégués de la CCTOVAL au SMIPE Val Touraine Anjou :

- 30 titulaires
- 30 suppléants

Il est rappelé que le choix du Conseil Communautaire peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Après appel aux communes concernées, il est proposé :

Commune	Titulaires / Suppléants	Titre	Prénom	NOM
Ambillou	Titulaires	Mme	Lucette	CARRE
		M	Thierry	BETTE
	Suppléants	Mme	Jennifer	DELAUNAY
Avrillé les Ponceaux	Titulaires	M	Pascal	COUSSEAU
	Suppléants	M	Grégory	FOUQUET
Benais	Titulaires	M	Patrick	PLANTIER
	Suppléants	M	Patrick	DESNOUES
Bourgueil	Titulaires	M	Dominique	ALLAIRE
		M	Frédéric	CLEMENT
	Suppléants	M	Olivier	LENOIR
Braye sur Maulne	Titulaires	M	Patrice	PONSARD
	Suppléants	M	Daniel	GONTHIER
Brèches	Titulaires	M	Dominique	DELAUNAY
	Suppléants	M	Alain	BOISTARD
Channay sur Lathan	Titulaires	M	Grégory	BOIRON
	Suppléants	Mme	Maryline	EPYNEAU
Château la Vallière	Titulaires	M	Jean Claude	GAUTHIER
		M	Bernard	CHAPIN
	Suppléants	M	Etienne	GIRARD

Rillé	Titulaires	M	Xavier	
	Suppléants	Mme	Bénédicte	SLONINA
St Laurent de Lin	Titulaires	M	Jean Paul	SORIN
	Suppléants	M	Denis	PINSON
St Nicolas de Bourgueil	Titulaires	Mme	Jeanine	HUET
		M	Sébastien	BERGER
	Suppléants	Mme	Nadège	COTTINEAU
Savigné sur Lathan	Titulaires	Mme	Marie Sabine	DE ARAUJO
		Mme	Sandrine	MORIN
	Suppléants	Mme	Vanessa	BERTRAND
Souvigné	Titulaires	M	Chrystophe	AUBERT
	Suppléants	M	Tony	GODFROY
Villiers au Bouin	Titulaires	M	Daniel	SAMEDI
	Suppléants	M	Patrick	RAIMBAULT

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE les représentants au SMIPE VAL TOURAINE ANJOU conformément au tableau ci-dessus;

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

Le Président,
Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 23/07/2020
Publié ou notifié le : 23/07/2020

Le Président,
Xavier DUPONT



Cléré les Pins	Titulaires	M	Frédéric	
		Mme	Emilie	
	Suppléants	M	Jean Paul	
Côteaux sur Loire	Titulaires	M	Christian	ROBUCHON
		M	Daniel	PUJOLLE
	Suppléants	M	Jean Louis	AMIRAULT
Continvoir	Titulaires	M	François	GRANDEMANGE
	Suppléants	Mme	Valérie	DION
Couesmes	Titulaires	M	Nicolas	VEAUVY
	Suppléants	M	Jean Michel	LEQUIPPE
Courcelles de Touraine	Titulaires	M	Wolfgang	HUENGES
	Suppléants	Mme	Claudette	BOISSARD
Gizeux	Titulaires	M	Géraud	DE LAFFON
	Suppléants	Mme	Angélique	BINET
Hommes	Titulaires	M	Alain	BARBIER
	Suppléants	M	Stéphane	PASCUAL
La Chapelle sur Loire	Titulaires	M	Hubert	DE CHAMPS
		Mme	Nicole	MUREAU
	Suppléants	Mme	Christine	GANDRILLE
Lublé	Titulaires	M	Daniel	MEUNIER
		Mme	Sylvie	NAU
	Suppléants	Mme	Céline	AGNAN
		M	Jean François	SEVRE
Marcilly sur Maulne	Titulaires	M	Jean Philippe	TROLONG-BAILLY
	Suppléants	Mme	Véronique	DE WARU
Restigné	Titulaires	Mme	Christine	HASCOET
		M	Eric	BREANT
	Suppléants	Mme	Monique	MOUTTE

L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 46

Nombre de conseillers votants : 49

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommès	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Laurence LEROLEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marçilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER

Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

D2020_112 DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'AIDE*Rapporteur : Xavier DUPONT, Président*

Compte-tenu du renouvellement des Conseillers Communautaires, Il convient donc de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, qui représenteront la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour le membre titulaire

Madame Stéphanie RIOCREUX se présente.

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour le membre suppléant

Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN se présente.

Résultat du scrutin

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TITULAIRE		
RIOCREUX Stéphanie	49	Quarante-neuf
SUPPLEANT		
SANS-CHAGRIN Daniel	49	Quarante-neuf

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'élection comme délégué titulaire à l'ADAC de : Madame RIOCREUX Stéphanie

APPROUVE l'élection comme délégué suppléant de : Monsieur SANS-CHAGRIN Daniel

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 13/07/2020
Publié ou notifié le : 13/07/2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**



L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 46

Nombre de conseillers votants : 49

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN
Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

Rapporteur : Xavier DUPONT, Président

Compte-tenu du renouvellement des Conseillers Communautaires, Il convient donc de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, qui représenteront la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour le membre titulaire

Monsieur Gérard VIGNAS se présente.

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour le membre suppléant

Monsieur Xavier DUPONT se présente.

Résultat du scrutin

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TITULAIRE		
VIGNAS Gérard	49	Quarante-neuf
SUPPLEANT		
DUPONT Xavier	49	Quarante-neuf

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'élection comme délégué titulaire au groupe de concertation sur les abattoirs de : Monsieur VIGNAS Gérard

APPROUVE l'élection comme délégué suppléant au groupe de concertation sur les abattoirs de : Monsieur DUPONT

Xavier

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/07/2020
Publié ou notifié le : 23/07/2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**



L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 46

Nombre de conseillers votants : 49

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN
Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

Rapporteur : Xavier DUPONT, Président

Compte-tenu du renouvellement des Conseillers Communautaires, Il convient donc de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants, qui représenteront la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour les membres titulaires

Messieurs Jean-Claude GAUTHIER et Benoît BARNAGER se présentent.

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour les membres suppléants

Madame Christine HASCOET et Monsieur Thierry ELOY se présentent.

Résultat du scrutin

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TITULAIRES		
GAUTHIER Jean Claude	49	Quarante-neuf
BARANGER Benoît	49	Quarante-neuf
SUPPLEANTS		
HASCOET Christine	49	Quarante-neuf
ELOY Thierry	49	Quarante-neuf

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'élection comme délégués titulaires à la commission consultative paritaire du SIEIL 37 : Messieurs GAUTHIER

Jean Claude et BARANGER Benoît

APPROUVE l'élection comme délégués suppléants à la commission consultative paritaire du SIEIL 37 : Madame HASCOET

Christine et Monsieur ELOY Thierry

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la

transmission en Préfecture le : 13/07/20

Publié ou notifié le : 13/07/2020

Le Président,
Xavier DUPONT



L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 46

Nombre de conseillers votants : 49

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Laurence LEROLEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN
Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

Rapporteur : Xavier DUPONT, Président

Compte-tenu du renouvellement des Conseillers Communautaires, Il convient donc de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, qui représenteront la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour le membre titulaire

Monsieur Philippe ADET se présente.

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour le membre suppléant

Monsieur Paul GUIGNARD se présente

Résultat du scrutin

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TITULAIRE		
ADET Philippe	49	Quarante-neuf
SUPPLEANT		
GUIGNARD Paul	49	Quarante-neuf

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'élection comme délégué titulaire au GIP RECIA: Monsieur ADET Philippe

APPROUVE l'élection comme délégué suppléant au GIP RECIA : Monsieur GUIGNARD Paul

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 13/07/2020
Publié ou notifié le : 13/07/2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 46

Nombre de conseillers votants : 49

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lubié	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER

Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

D2020_116 DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SATESE 37

Rapporteur : Xavier DUPONT, Président

Compte-tenu du renouvellement des Conseillers Communautaires, Il convient donc de désigner quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants, qui représenteront la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour les membres titulaires

Mesdames RIOCREUX et VELUDO-PLOQUIN, Messieurs BERGER et BAUDRIER se présentent.

Résultat du scrutin

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RIOCREUX Stéphanie	49	Quarante-neuf
VELUDO-PLOQUIN Solène	49	Quarante-neuf
BERGER Sébastien	49	Quarante-neuf
BAUDRIER Christophe	49	Quarante-neuf

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour les membres suppléants

Madame GANDRILLE, Messieurs SANS-CHAGRIN, BRUN et BEAUPIED se présentent.

Résultat du scrutin

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GANDRILLE Christine	49	Quarante-neuf
SANS-CHAGRIN Daniel	49	Quarante-neuf
BRUN Hugues	49	Quarante-neuf
BEAUPIED Thierry	49	Quarante-neuf

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'élection comme délégués titulaires au SATESE 37 : Mesdames RIOCREUX et VELUDO-PLOQUIN, Messieurs BERGER et BAUDRIER

APPROUVE l'élection comme délégués suppléants au SATESE 37 : Madame GANDRILLE Christine, Messieurs SANS-CHAGRIN, BRUN et BEAUPIED

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 23/07/2020
Publié ou notifié le : 23/07/2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**



L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 46

Nombre de conseillers votants : 49

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Homes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Laurence LEROLEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marçilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN
Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

D2020_117 DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE AMBILLOU/PERNAY CONCERNANT L'ADUCTION EN EAU POTABLE

Rapporteur : Sébastien BERGER, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et des ordures ménagères

Il convient de désigner les délégués de la CCTOVAL dans le syndicat mixte AMBILLOU-PERNAY concernant l'adduction en eau potable

Il est rappelé que le choix du Conseil Communautaire peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

La Commune d'Ambillou, commune faisant partie de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, sera représentée par 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants.

Après appel à la commune d'Ambillou, il est proposé :

- Membres titulaires : Madame Lucette CARRE, Messieurs Bruno CHEUVREUX, Charles BARRIER, Jean Claude MICHAUD, Jean Yves BOCAGE et Thierry BETTE
- Membres suppléants : Mesdames Marielle MARECHAL, Emmanuelle ROZZO et Jennifer DELAUNAY, Messieurs Claude TROUGNOU, Santiana BRAUD et Xavier RIAUDEL

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE les représentants au SIVOM AMBILLOU/PERNAY concernant l'adduction en eau potable conformément à la proposition ci-dessus ;

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 23/07/2020
Publié ou notifié le : 23/07/2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**



L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 46

Nombre de conseillers votants : 49

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN
Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

D2020_118 DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU PARC NATUREL REGIONAL ANJOU TOURAINE

Rapporteur : Benoît BARANGER, Vice-président en charge de l'environnement

Compte-tenu du renouvellement des Conseillers Communautaires, Il convient donc de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, qui représenteront la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour les membres titulaires

Madame Isabelle MELO et Monsieur Benoît BARANGER se présentent.

Résultat du scrutin

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MELO Isabelle	49	Quarante-neuf
BARANGER Benoît	49	Quarante-neuf

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour les membres suppléants

Messieurs Daniel SANS-CHAGRIN et Gilles PELLE se présentent.

Résultat du scrutin

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SANS-CHAGRIN Daniel	49	Quarante-neuf
PELLE Gilles	49	Quarante-neuf

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE les membres titulaires au Parc régional Anjou Touraine : Madame Isabelle MELO et Monsieur Benoît BARANGER

DESIGNE les membres suppléants au Parc régional Anjou Touraine : Messieurs Daniel SANS-CHAGRIN et Gilles PELLE

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 23/07/2020
Publié ou notifié le : 23/07/2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 46

Nombre de conseillers votants : 49

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Homes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Laurence LEROLEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER

Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

D2020_119 DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Rapporteur : Benoît BARANGER, Vice-président en charge de l'environnement

Compte-tenu du renouvellement des Conseillers Communautaires, Il convient donc de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, qui représenteront la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour le membre titulaire

Monsieur Xavier DUPONT se présente.

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour le membre suppléant

Monsieur Benoît BARANGER se présente.

Résultat du scrutin

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TITULAIRE DUPONT Xavier	49	Quarante-neuf
SUPPLEANT BARANGER Benoît	49	Quarante-neuf

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE le membre titulaire à l'Etablissement Public Loire : Monsieur Xavier DUPONT

DESIGNER le membre suppléant à l'Etablissement Public Loire : Monsieur Benoît BARANGER

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 23/07/2020
Publié ou notifié le : 23/07/2020

Le Président,
Xavier DUPONT



L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 46

Nombre de conseillers votants : 49

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Laurence LEROLEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN
Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

D2020_120 DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'AFFLUENT NORD VAL DE LOIRE (ANVAL)

Rapporteur : Benoît BARANGER, Vice-président en charge de l'environnement

Compte-tenu du renouvellement des Conseillers Communautaires, Il convient donc de désigner six délégués titulaires et six délégués suppléants, qui représenteront la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour les membres titulaires

Mesdames Hédia GHANAY, Isabelle MELO, Sylvie POINTREAU, Pascale DELAUNAY et Messieurs Benoît BARANGER et Didier THEME se présentent.

Résultat du scrutin

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GHANAY Hédia	49	Quarante-neuf
MELO Isabelle	49	Quarante-neuf
POINTREAU Sylvie	49	Quarante-neuf
DELAUNAY Pascale	49	Quarante-neuf
BARANGER Benoît	49	Quarante-neuf
THEME Didier	49	Quarante-neuf

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour les membres suppléants

Mesdames Nathalie PHELION, Pierrette COURVOISIER, Messieurs Gilles GACHOT, Thierry ELOY, Alain BASTIE se présentent.

Résultat du scrutin

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PHELION Nathalie	49	Quarante-neuf
COURVOISIER Pierrette	49	Quarante-neuf
GACHOT Gilles	49	Quarante-neuf
ELOY Thierry	49	Quarante-neuf
BASTIE Alain	49	Quarante-neuf

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE les membres titulaires à l'ANVAL : Mesdames Hédia GHANAY, Isabelle MELO, Sylvie POINTREAU, Pascale DELAUNAY et Messieurs Benoît BARANGER et Didier THEME

DESIGNE les membres suppléants à l'ANVAL : Mesdames Nathalie PHELION, Pierrette COURVOISIER, Messieurs Gilles GACHOT, Thierry ELOY et Alain BASTIE

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

Le Président,

Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 23/07/2020
Publié ou notifié le : 23/07/2020

Le Président,
Xavier DUPONT



L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 46

Nombre de conseillers votants : 49

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER

Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

Rapporteur : Benoît BARANGER, Vice-président en charge de l'environnement

Compte-tenu du renouvellement des Conseillers Communautaires, Il convient donc de désigner 4 délégués titulaires et 1 délégué suppléant, qui représenteront la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour les membres titulaires

Mesdames Isabelle MELO, DELAUNAY Pascale et Stéphanie RIOCREUX, Messieurs Xavier DUPONT, PELLE Gilles et Benoît BARANGER se présentent.

Résultat du scrutin

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MELO Isabelle	38	Quarante-neuf
RIOCREUX Stéphanie	38	Quarante-neuf
DUPONT Xavier	47	Quarante-neuf
BARANGER Benoît	49	Quarante-neuf
Mme Pascale DELAUNAY retire sa candidature Monsieur PELLE Gilles se propose comme suppléant		

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour le membre suppléant

Monsieur Gilles PELLE se présente.

Résultat du scrutin

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PELLE Gilles	49	Quarante-neuf

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNE** les membres titulaires au SMBAA : Mesdames Isabelle MELO et Stéphanie RIOCREUX, Messieurs Xavier DUPONT et Benoît BARANGER
- DESIGNE** le membre suppléant au SMBAA : Monsieur Gilles PELLE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

Le Président,

Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 23/07/2020
Publié ou notifié le : 23/07/2020

Le Président,
Xavier DUPONT



L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 46

Nombre de conseillers votants : 49

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Jean Jack BORDEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Sylvie JACOB	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON - PROCURATION
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL - ABSENT
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Laurence LEROLEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN - PROCURATION	Villiers au Bouin	Eric BODIN
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO - ABSENTE		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Mireille DIROCCO a donné pouvoir à Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN
Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER
Monsieur Fabrice RUEL a donné pouvoir à Monsieur Pierre Alain ROIRON

Secrétaire de séance

Madame Hédia GHANAY a été désignée secrétaire de séance

D2020_122 DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU GIP APPROLYS CENTR'ACHATS**Rapporteur : Xavier DUPONT, Président**

Compte-tenu du renouvellement des Conseillers Communautaires, Il convient donc de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, qui représenteront la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour le membre titulaire

Monsieur Patrick JARRY se présente.

⇒ Il est procédé à un appel à candidatures pour le membre suppléant

Monsieur Xavier DUPONT se présente

Résultat du scrutin

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TITULAIRE		
JARRY Patrick	49	Quarante-neuf
SUPPLEANT		
DUPONT Xavier	49	Quarante-neuf

Au vu de ces éléments,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'élection comme délégué titulaire au GIP APPROLYS : Monsieur JARRY Patrick

APPROUVE l'élection comme délégué suppléant au GIP APPROLYS: Monsieur DUPONT Xavier

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 23/07/2020
Publié ou notifié le : 23/07/2020

Le Président,
Xavier DUPONT

